

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

## de la Communauté d'agglomération du Libournais

### ARRETE N° 2023 -073

#### DELEGATION DE SIGNATURE A M. Laury LAVILLE

Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-4-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali en date du 10 juillet 2020 portant élection de Monsieur Philippe Buisson, Président de La Cali,

Vu les délibérations portant délégation à Monsieur le Président de certaines attributions du conseil communautaire en date du 10 juillet 2020, et du 27 juin 2023,

Vu les délibérations respectives du Conseil communautaire de La Cali et du Conseil municipal de la ville de Libourne autorisant la création de la direction générale des services mutualisée Cali / ville de Libourne,

Vu le contrat n°RH2023-2005 en date du 28 novembre 2023 portant recrutement de Monsieur Laury LAVILLE, au sein de la Communauté d'agglomération du Libournais au poste de Directeur général adjoint des services techniques mutualisés,

Considérant que pour le bon fonctionnement de l'administration communautaire, il y a lieu de procéder à une délégation de signature.

#### ARRETE

**Article 1** : Monsieur Laury LAVILLE reçoit délégation pour signer les actes ci-après, dans le cadre de ses attributions :

- En matière administrative :
  - Les accusés de réceptions des courriers ;
  - Les bordereaux ou courriers accompagnant l'envoi des pièces ou documents administratifs.
  
- En matière de commande publique :
  - Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 10 000 euros hors taxes.
  
- En matière de personnel :
  - Les autorisations de congés et d'absences relatifs à la représentation syndicale ou du personnel, ainsi qu'en matière de formation syndicale ;

- L'attribution des jours de congés individuels, des récupérations, des journées d'aménagement et de réduction du temps de travail (ARTT) et des autorisations d'absence diverses.

En cas d'absence de Madame Julia COUTOU, Directrice générale des services techniques mutualisés, les délégations de cette dernière sont accordées dans les mêmes termes à Monsieur Laury LAVILLE.

**Article 2 :** Cette délégation de signature est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Maire de la ville de Libourne et subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

En cas d'absence de Monsieur Laury LAVILLE, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Madame Julia COUTOU, Directrice générale des services techniques mutualisés, puis à Monsieur Vincent BEAUPERTUIS, Directeur général des services.

**Article 3 :** L'arrêté n° 2022-515 en date du 5 octobre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Alexandre CHUISANO est abrogé.

**Article 4 :** La Direction générale des services et le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de La Cali.

Fait à Libourne,  
Le 29/01/2024

Publié le 30 janvier 2024  
Notifié le

mis en ligne le 30 janvier 2024

Monsieur Philippe BUISSON,  
Président de La Cali



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site Internet de La Cali,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

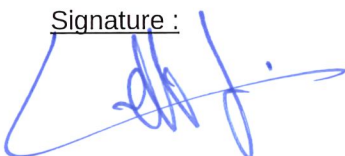
Ampliations transmises à :

- Monsieur le Président de La Cali,
- Madame Julia Coutou,
- Monsieur Vincent Beaupertuis,
- Responsable du service de gestion comptable,
- Direction administrative et financière.

#### SPECIMEN DE SIGNATURE

Laury LAVILLE, Directeur général adjoint des services techniques mutualisés

Signature :



paraphe

L.L.